

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
de Madame CASELLES et Madame CHARBIT, Conseillères
En présence de Madame NOIRE, Rapporteure publique
Madame IBRAM, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2305478	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES
Titre de l'affaire	Condamner l'Etat à indemniser les parties à hauteur de 90 000 euros en réparation du préjudice moral, subi par la famille. (responsabilité Etat/prise en charge enfant handicapé).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame F	Maître HABIB Eglantine (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION	Monsieur T
02)	DOSSIER N° 2103345	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 10 décembre 2020 du CD13 rejetant sa demande d'allocation personnalisée d'autonomie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	Maître TATARIAN Yvette
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	
03)	DOSSIER N° 2204295	RAPPORTEUR: Monsieur Gilles FEDI
Titre de l'affaire	Annuler la décision expresse de rejet émise par Pôle Emploi PACA le 17 Mars 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître REZAIGUIA Hanna
Défendeur	FRANCE TRAVAIL PACA DIRECTION RÉGIONALE	SELARL ANDREANI-HUMBERT (Cour)

